

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
20 avril 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 26

OBJET :

9a. DÉNOMINATION
DE FUTURES VOIRIES –
RÉSIDENTS DES
PEINTRES.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-sept AVRIL à dix-sept heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. DIDELOT Bernard – M. BAUDRY José – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine – Mme ADONEL Louise - **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. MABRIEZ Philippe – M. LAPIERRE Julien – M. DUYCK Joël – M. HUE Jean-Luc – M. KUJAWA Philippe – M. LORIDAN Bernard.

ABSENTS : M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie – Mme DI PENTA Anna

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal.

Il explique que la société Logifim est propriétaire des maisons situées rue Paul Cézanne. Dans le prolongement de cette rue se trouve un champ d'une superficie de 21 975 m² dont elle en est également propriétaire et pour lequel elle réalise actuellement 51 logements locatifs.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de dénommer les voies susévoquées de la Commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée ;

Considérant que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives peuvent être prises en charges par la Commune ;

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 15/05/2018

Reçu en préfecture le 15/05/2018

Affiché le 18/05/2018

ID : 099-215904004-2018042615052018D09A_LN-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018

OBJET : 9a. DÉNOMINATION DE FUTURES VOIRIES – RÉSIDENCE DES PEINTRES.

Décide que les voies communales ci-après désignées sous lequel elles figurent aux plans annexés à la présente délibération recevront les dénominations officielles suivantes :

1. Rue Vincent VAN GOGH – Résidence des Peintres
2. Rue Paul GAUGUIN – Résidence des Peintres
3. Résidence Henri MATISSE – Résidence des Peintres

Les dépenses de frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront imputées au compte 60633 du Budget Communal.

Cette délibération fera l'objet d'un affichage et d'une notification aux administrations concernées (La Poste, EDF/GDF...).

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.